

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 21 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi vingt et un à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean TOUZEAU, Josette BELLOQ, Philippe QUERTINMONT, Yasmina BOULTAM, Marc GALET, Marielle DESCOUBES SIBRAC, Bernard RIVAILLÉ, Claude DAMBRINE, Tayeb BARAS, Pierrette DUPART, Stéphane PERES DIT PEREY, Michèle FAORO, Jean-Claude FEUGAS, Cyrille PEYPOUDAT, Jannick MORA, Grégoric FAUCON, Mireille KERBAOL, Brétislav PAVLATA, Maria Del Pilar RAMIREZ, Jean-Louis COUTURIER, Danielle JOUS, Vincent COSTE, Maférima DIAGNE, Alexandre CHADILI, Loubna EDNO-BOUFAR, Jean-Pierre BACHÈRE, Jean-Baptiste DEFRANCE, Mónica CASANOVA.

Absente excusée ayant donné procuration :
Suna ERDOGAN (procuration Yasmina BOULTAM).

Absent excusé : Salim KOÇ.

Absent(e)s : Aziz S'KALLI BOUAZIZA, Myriam LECHARLIER, Marc SALLOT, Frédéric BERGMAN, Richard UNREIN.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 29

N° 2019/21.06/06

RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES-SANTÉ : ADOPTION

1- STRATÉGIE 2020-2030

2- CONSENSUS DE COPENHAGUE AVEC L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

Monsieur Jean-Pierre BACHÈRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Marielle DESCUBES-SIBRAC, Adjointe déléguée à la solidarité, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

La Ville met en œuvre une politique de santé publique dans le cadre des compétences qui lui sont déléguées, les obligations de police du Maire et aussi par une politique volontariste forte.

L'action municipale a ainsi un impact sur plusieurs déterminants de la santé (logement, urbanisme, environnement, action sociale, choix des transports, etc ...) et permet de favoriser le bien-être et la santé de la population en contribuant à lutter contre les inégalités de santé, son rôle étant en faveur de la promotion de la santé en adhérant au Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Ce Réseau a pour but de soutenir la coopération entre les Villes ou les intercommunalités qui ont la volonté de mener des politiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine.

Créé il y a 30 ans, il rassemble aujourd'hui près d'une centaine de villes françaises qui, en lien avec l'OMS, participent au mouvement européen, couvrant 1.500 Villes-Santé. Si la nouvelle stratégie 2020-2030 s'inscrit dans le cadre européen, elle est aussi le reflet du contexte national français. Les inégalités sociales de santé et le nombre de décès prématurés (avant 65 ans) restent préoccupants. L'enjeu est de créer des villes denses et actives tout en préservant l'environnement et la qualité de vie des habitants.

La stratégie s'appuie sur les trois valeurs qui guident l'action des Villes-Santé françaises :

*** Intersectorialité :**

S'assurer que toutes les politiques locales soient positives pour la santé.

*** Équité :**

Renforcer la justice sociale par la réduction des inégalités sociales de santé.

*** Durabilité :**

Créer des villes agréables pour la population actuelle et les générations futures.

Le sommet des maires organisé par le bureau Europe de l'OMS s'est déroulé en février 2018 à Copenhague et a réuni près de 120 élus des villes européennes. Les aspirations communes des Villes-Santé ont abouti à l'adoption du Consensus de Copenhague articulé autour de 8 engagements des villes, rédigés comme suit :

1- S'engager à agir ensemble pour améliorer la santé et le bien-être de tous ceux qui vivent, aiment, s'instruisent, travaillent et se divertissent dans nos villes.

2- Donner l'exemple en mettant l'accent sur un développement sociétal à visage humain et en accordant la priorité à l'investissement dans les personnes, pour améliorer l'équité et l'inclusion en renforçant le pouvoir d'agir des habitants.

3- Donner l'exemple en créant des espaces inclusifs, en tenant compte des environnements sociaux, physiques et culturels dans une approche cohérente ; elle fait la promotion de la santé et du bien-être pour toutes et tous.

4- Donner l'exemple en veillant à ce que tous les habitants et toutes les communautés participent aux décisions qui les concernent et ont un impact sur les lieux où ils vivent, s'instruisent, travaillent, s'aiment et se divertissent.

5- Donner l'exemple en s'efforçant d'accroître la prospérité de la communauté et de renforcer ses atouts grâce à une gouvernance des biens et services communs basée sur des valeurs.

6- Donner l'exemple en promouvant la paix par le biais de sociétés inclusives qui mettent l'accent sur les lieux, la participation, la prospérité et la planète, tout en plaçant l'individu au centre de toutes les politiques et actions.

7- Donner l'exemple en veillant à ce que la protection de la planète soit au cœur de toutes ses politiques intérieures et extérieures.

8- S'engager à agir collectivement, avec d'autres villes de la Région européenne de l'OMS et du monde entier, en concentrant nos efforts sur l'humain, la participation, la prospérité, la planète, les espaces et la paix, pour la santé et le bien-être de toutes et tous, afin de répondre aux transformations urgentes exigées par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, des Nations Unies.

Avis favorable de la Commission Ville sereine du 1^{er} avril 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Centre Communal d'Action Sociale N° 2019/04-04/06 relative au renouvellement de l'adhésion annuelle au Réseau français des Villes-Santé/OMS ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre une politique de santé publique favorisant le bien-être et la santé de la population ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'adopter la Stratégie 2020-2030 du Réseau français des Villes-Santé dans le cadre de l'adhésion annuelle.

Article 2 :

d'adopter le Consensus de Copenhague du bureau Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé.

VOTE :

POUR :

- 23 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
- 1 - Groupe Choisir Lormont
- 1 - Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 24 juin 2019
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**